

**Licence professionnelle Ingénierie de l'efficacité  
énergétique des bâtiments**  
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Ingénierie de l'efficacité énergétique des bâtiments. 2014, Université de versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ. hceres-02038279

**HAL Id: hceres-02038279**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038279>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Ingénierie de l'efficacité énergétique  
des bâtiments

de l'Université de Versailles  
Saint-Quentin-en-Yvelines -  
UVSQ

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Ingénierie de l'efficacité énergétique des bâtiments

Secteur professionnel : SP3-Génie civil, construction, bois

Dénomination nationale : SP3-1 Génie civil et construction

Demande n° S3LP150007440

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Institut universitaire de technologie (IUT) de Mantes en Yvelines (Mantes la Jolie).
- Délocalisation(s) : International Terra Institute (Paris).
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

## Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Ingénierie de l'efficacité énergétique des bâtiments* vise à former des professionnels travaillant dans les domaines de la construction et de rénovation de bâtiments à basse consommation d'énergie et à haute qualité environnementale. Les métiers visés sont de divers ordres : technicien de bureau d'études en thermique du bâtiment, assistant technique en cabinet d'architecture, responsable énergie en collectivité ou dans des services de gestion de patrimoine, diagnostiqueur énergétique et conseil en économie d'énergie.

Ouverte en 2008, cette formation est proposée en formation initiale et en alternance. Le porteur de cette formation est l'IUT de Mantes-en-Yvelines. Elle s'inscrit dans l'offre globale « génie civil » de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines donnant une sortie professionnalisée à Bac+3.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le secteur du bâtiment focalise toutes les attentions du gouvernement puisque c'est un véritable consommateur d'énergie, émetteur de gaz à effet de serre et source d'emplois non délocalisables. Ainsi, le « Grenelle de l'environnement » a fixé parmi ses objectifs de réduire de 38 % les consommations énergétiques dans les bâtiments tertiaires entre 2012 et 2020.

Pour répondre à ces objectifs, l'Ile-de-France doit se préparer à un important chantier de rénovation avec 70 % de son habitat construit avant 1975. Dans ce contexte favorable, la volonté de former des professionnels travaillant dans la construction et la rénovation des bâtiments à basse consommation énergétique s'appuie sur une analyse réelle du marché de l'emploi. A noter que le territoire de Seine-Aval à l'Ouest de Paris a été retenu pour une opération majeure d'aménagement et de développement avec la filière éco-construction. Ceci a permis à l'IUT de Mantes de développer un partenariat avec la ville des Mureaux sur l'exploitation d'une plateforme sur l'efficacité énergétique. Un autre partenariat avec la ville de Mantes-la-Jolie, permet d'utiliser les bâtiments communaux pour les projets tuteurés.

Le programme de cette licence professionnelle (LP) est bien conçu avec une très grande cohérence des contenus et avec des enseignements spécifiques bien ciblés. Deux rythmes d'alternance sont pratiqués : un sur le site de l'IUT de Mantes et l'autre à l'International Terra Institute à Paris. La formation s'articule autour de quatre unités d'enseignement qui se complètent :

- Ingénierie de l'efficacité énergétique des bâtiments : enseignements théoriques.
- Simulation et étude de cas : mise en pratique de la théorie sur des cas d'études concrets.
- Communication et gestion de projet.
- Projet tuteuré et stage.

Le stage en entreprise est suivi par un tuteur professionnel et un enseignant ; il se déroule sur une période de quatre mois. Le projet tuteuré et le stage doivent former des modules séparés. Le volume horaire consacré au projet tuteuré paraît faible puisqu'il présente 20 % du volume horaire. Le volume horaire global totalise 550 heures dont 65 % sont assurées par des professionnels extérieurs qui sont au nombre de 11. Ces derniers participent aux soutenances, aux jurys et au conseil de perfectionnement qui se réunit au moins deux fois pendant l'année.

Avec un nombre d'inscrits qui tend à augmenter (de 20 en 2008 à 36 en 2011), l'attractivité de cette licence professionnelle n'est pas à démontrer. La sélection des candidats se fait après entretien avec le responsable pédagogique et favorise les étudiants en alternance. Elle conduit à des taux de réussite remarquables compris entre 90 et 100 %. Les étudiants sont titulaires d'un Brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un Diplôme universitaire de technologie (DUT). La provenance géographique n'est pas indiquée. Afin de faciliter l'intégration, des modules de mise à niveau dans le domaine du bâtiment et de la thermique sont proposés lors des deux premières semaines de la formation.

Concernant l'insertion professionnelle, le taux de réponse des enquêtes est faible, de l'ordre de 33 %. Il n'est pas possible de se fier aux résultats qui indiquent un taux de 58 %. Par ailleurs, on ne mentionne pas sur quelles bases il est calculé. Le type d'emploi occupé paraît en adéquation avec la formation. Souvent les étudiants sont recrutés par les entreprises qui les ont accueillis en alternance.

Il convient également de préciser que le dossier a été difficile à évaluer : d'une part, la maquette proposée par l'AERES n'est pas suivie, d'autre part l'affichage des pages et le type de polices de caractère utilisées ne facilitent pas la lecture du document.

● Points forts :

- Les liens avec le monde professionnel.
- Un conseil de perfectionnement actif.
- Les besoins élevés dans le contexte du développement durable.

● Points faibles :

- Le manque d'adaptation de la formation à des publics de formation continue pour élargir le recrutement à des personnes en situation de reconversion.
- Le taux de réponse aux enquêtes qui est très faible.
- Les chiffres qui manquent de cohérence et l'autoévaluation qui manque de rigueur.

● Recommandations pour l'établissement :

L'arrêté de 1999 n'est pas respecté : le stage et projet tuteuré doivent former des unités d'enseignement séparées. Le projet tuteuré doit correspondre au moins à 25 % du volume horaire dispensé hors stage.

Il conviendrait d'effectuer des enquêtes d'insertion professionnelle d'une manière périodique.

Il serait souhaitable de formaliser les comptes rendus de conseil de perfectionnement.



# Observations de l'établissement



Versailles, Le 16 avril 2014

Le Président de l'Université de Versailles Saint-Quentin-  
en-yvelines

A

AERES  
Jean-Marc GIEB  
Directeur de la section des formations et diplômes  
20 rue Vivienne  
75002 Paris

Objet : Evaluation des formations de licences, licences professionnelles et masters de la vague E

Monsieur le Directeur,

Suite à votre courrier du 28 mars 2014, je vous prie de bien vouloir trouver ci joints les observations relatives aux rapports d'évaluation des formations de niveau licence et master du contrat quinquennal 2010-2014.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le Président  
Pour le Président  
et par délégation  
Stéphane DELAPLACE  
Le Vice-Président  
du Conseil d'Administration  
Jean-Luc VAYSSIÈRE

**N° demande : LP Versailles 7440**

**Domaine : STS**

**Niveau : Licence Professionnelle**

**Spécialité : Ingénierie de l'efficacité Energétique des bâtiments**

**Observation(s) :**

Aucune observation